



LE DÉFI CARBONEUTRE LETTRE D'ENGAGEMENT

Énoncé d'avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et du paragraphe 7(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Défi carboneutre (le Défi) encourage les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces pour assurer la transition de leurs installations et de leurs activités vers la carboneutralité d'ici 2050. Toutes les entreprises qui exercent des activités au Canada – au pays et à l'échelle multinationale – qui aspirent à la carboneutralité peuvent se joindre au Défi en signant et en soumettant la lettre d'engagement. Les renseignements sont recueillis, utilisés et divulgués dans le but d'inscrire les entreprises intéressées au Défi. Votre participation et décision de fournir quelque information dans la lettre sont volontaires.

Les renseignements personnels créés, détenus ou recueillis par Environnement et Changement climatique Canada sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements contenus dans ce sondage seront utilisés, divulgués et retenus conformément aux conditions énumérées dans le fichier de renseignements [Activités de sensibilisation POU 938](#).

Toute question ou tout commentaire concernant cet avis de confidentialité ou l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* à ECCC peuvent être adressés à la Division de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels d'ECCC par courriel à ECATIP-ECAIPR@ec.gc.ca. Si vous estimez que nous n'avons pas respecté votre vie privée, vous avez le droit de déposer une plainte. Pour ce faire, communiquez auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada en appelant son centre d'information au 1-800-282-1376 ou en consultant [la page Web des personnes-ressources](#).

J'ai le plaisir de confirmer que _____ s'engage à se joindre au Défi carboneutre et à se fixer un objectif visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En signant cette lettre et en choisissant correctement l'un des trois volets de participation ci-dessous, nous acceptons de respecter les exigences du Défi mentionnées ci-dessous :

1. Élaborer un plan de carboneutralité préliminaire dans les 12 mois suivant l'adhésion au Défi et un plan de carboneutralité complet dans les 24 mois suivant l'adhésion au Défi;
2. Fixer au moins deux objectifs provisoires de réduction des émissions compatibles avec l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, ou au moins un objectif provisoire de réduction des émissions compatible avec l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2040 (aucun objectif provisoire de réduction des émissions n'est requis si l'on veut atteindre la carboneutralité d'ici 2030 ou plus tôt);
3. Rendre compte des progrès réalisés chaque année ainsi que revoir et mettre à jour le plan de carboneutralité au moins une fois tous les cinq ans;
4. Soumettre les questionnaires de participation au Défi carboneutre pour s'assurer que les exigences minimales sont respectées et pour déterminer le positionnement dans le niveau de participation approprié.

Volet 1 – Grands émetteurs industriels : Notre association industrielle s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour l'ensemble des émissions de portée 1 et 2, et à envisager l'inclusion des catégories d'émissions de portée 3 les plus pertinentes pour notre industrie dans le plan de carboneutralité.

Volet 2 – Institutions financières : Notre association industrielle s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour l'ensemble des émissions de portée 1 et 2 ainsi que pour nos émissions de portée 3 liées à nos portefeuilles d'investissement et/ou de prêts (catégorie 15).

Volet 3 – Toutes les autres industries : Notre association industrielle s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour l'ensemble des émissions de portée 1 et 2, et à inclure la seule catégorie d'émissions de portée 3 la plus pertinente pour notre industrie dans le plan de carboneutralité (notez que les petites et moyennes entreprises sont exemptées de l'exigence de la portée 3).

Mon association compte 499 employé(e)s ou moins.

Ainsi, nous sommes fiers d'être reconnus par le Défi carboneutre, et de nous joindre à des entreprises de l'ensemble du Canada qui partagent la même ambition.

Veuillez envoyer la lettre signée à defizeronet-netzerochallenge@ec.gc.ca.

Signature : _____ Date : _____

Nom du signataire : _____

Poste ou titre du signataire : _____

Raison(s) de participer au Défi carboneutre (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Approvisionnement du gouvernement du Canada | <input type="checkbox"/> Intérêt des investisseurs |
| <input type="checkbox"/> Avantage concurrentiel économique | <input type="checkbox"/> Reconnaissance publique |
| <input type="checkbox"/> Exigence de financement du gouvernement du Canada : _____ | <input type="checkbox"/> Recrutement direct |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : _____ | |